



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dissolution

Question écrite n° 84040

Texte de la question

M. Julien Aubert appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la présence salafiste en France. En effet, plusieurs sociologues et spécialistes du monde musulman estiment que le salafisme est une dérive sectaire de l'Islam. Et, malheureusement, les faits de ces derniers mois nous ont montré que ce courant était bien souvent un point de passage pour ceux qui prennent la décision de mener un combat contre l'Occident. Alors que le salafisme se définit comme un mouvement sunnite revendiquant un retour à l'islam des origines, il apparaît qu'aujourd'hui ce courant fondamentaliste prône, au mieux, le repli sur soi et l'isolement, méprisant les lois et valeurs de la République, et au pire une idéologie révolutionnaire pouvant mener certains au djihadisme et au meurtre. Aussi, compte-tenu de l'importance grandissante de ce mouvement et de la multiplication des associations salafistes locales qui jettent le discrédit sur l'ensemble de la communauté musulmane de France, il lui demande si le Gouvernement entend dissoudre toute association ayant pour objet l'organisation de la vie d'autrui sur base d'une idéologie sectaire.

Données clés

Auteur : [M. Julien Aubert](#)

Circonscription : Vaucluse (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84040

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5125

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)